



Saint-Prex, mai 2010

MUNICIPALITÉ  
DE  
**SAINT-PREX**

## ENQUETE PUBLIQUE

La Municipalité de Saint-Prex, conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 et à la loi forestière du 19 juin 1996, soumet à l'enquête publique du

**21 mai au 20 juin 2010**

- ❖ **Réfection du chemin et des services de l'impasse de Coulet, avec création d'un trottoir, selon le plan de quartier «En Coulet»;**
- ❖ **Servitude de passage public à pied et canalisations quelconques.**

Le dossier est déposé au service du personnel et de l'administration générale, 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif (chemin de Penguey 1a), où il peut être consulté durant les heures d'ouvertures du bureau, soit du lundi au vendredi de 8h.00 à 11h.30 et de 14h.00 à 16h.00, excepté le lundi jusqu'à 18h.30.

Les oppositions ou observations éventuelles peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée, dans le délai de l'enquête, à la Municipalité, ch. de Penguey 1a, 1162 Saint-Prex.

La Municipalité